



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-> CS

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture

La Roche-sur-Yon, le 08 JUIL. 2016

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Bureau du tourisme
et des procédures environnementales et
foncières
Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par :
Ghislaine MARTINEAU
Tel : 02 51 36 72 57

Fax : 02 51 36 70 55
ghislaine.martineau@vendee.gouv.fr

Référence à rappeler : GM n° 2015/1393
Dossier n° 2015/1393

| | | |
|--|---------|------|
| DREAL Pays de Loire G.S. LA ROCHE S/YON | | |
| Reçu le : 11 JUIL. 2016 | | |
| Enregistrement : | | |
| Chef de GS | attrib. | Visa |
| Sub 1 | | |
| Sub 2 | X | |
| Sub 3 | | |
| Sub 4 | | |
| Sec Véh. | | |

Monsieur,

Vous exploitez une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) au lieudit "la Pièce de la Vendée", sur le territoire de la commune de SAINTE-HERMINE.

Après modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, vous m'avez transmis par lettre du 20 novembre 2015 une déclaration, conformément aux dispositions de l'article L.513-1 du code de l'environnement, afin de bénéficier des droits acquis du fait de l'exercice régulier de votre activité.

D'autre part, vous m'informez par courrier du 12 mai 2016 vouloir transférer les installations précédemment exploitées par la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST vers la société EIFFAGE ROUTE OUEST.

Après avis de l'inspecteur des installations classées, je prends donc acte :

- de l'antériorité pour une installation de stockage de déchets inertes soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées,
- du changement d'exploitant.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-741 du 24 décembre 2008 modifié restent applicables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet
Pour le Préfet
L'adjoint au chef de bureau,

Stéphane AUDDE

Monsieur le directeur des ETS EIFFAGE ROUTE OUEST
CS 40823 St Jacques de la Lande
35208 RENNES CEDEX 2

Copie au :

- chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la DREAL, inspection des installations classées
- maire de SAINTE-HERMINE